

Retraite active

Bulletin d'information n° 13 - USR CGT de Paris
85 rue Charlot 75003 PARIS - Bureau 220 - Tél. 01 44 78 53 31

Tous nos vœux pour cette nouvelle année (famille, amis). Pour que cette année 2016 soit la plus conforme possible à nos espoirs, nous vous proposons, dans les moments que nous vivons, d'intervenir dans trois directions : **le débat, les revendications, les actions** (gagnantes)...

Le débat : le plus large possible avec les adhérents, les proches. Avec tout ce qui s'est passé durant l'année 2015, comment ne pas être désabusé, en colère, et aussi prêt à en découdre (actes terroristes, 49.3 loi Macron, ARRCO-AGIRC, Bataclan, élections régionales).

Réunir avec encore plus de préparation que l'an passé, le maximum de nos adhérent-e-s : invitation, mél, coup de fil. Etre véritablement à l'écoute pour mieux argumenter. N'oublions pas que beaucoup de nos copains n'ont très souvent que TF1 comme (info).

Dans le même temps, nous aurons en ces premières semaines à nous déployer sur les marchés, nos quartiers, avec un tract national UCR sur les problèmes des retraités. Moyen aussi d'engager le débat.

Revendicatif : bien sûr, notre pouvoir d'achat doit être une priorité d'action, sur la défense et l'amélioration des services publics, notre protection sociale, le cadre de vie aussi...

Besoin d'affiner nos revendications, être plus précis (exemple : de l'argent, il y en a) pas suffisant pour convaincre face au déferlement médiatique.

Pouvoir d'achat, fiscalité, services publics, protection sociale, cadre de vie. Les différentes fédérations de la fonction publique, de la santé et d'autres proposent une journée d'action avec manifestation, grève le 26 janvier. Nous devons soutenir mais aussi populariser cette journée et y participer.

L'action : oui, toujours montrer notre conviction qu'il est possible d'améliorer notre sort, celui de l'ensemble des retraités, des actifs :

- Les progrès des sciences et des techniques doivent servir à l'épanouissement de l'individu, et non aux profits !
- L'allongement de la durée de vie, fatalité ou réussite ?? Silver économie ou épanouissement personnel ?

Faire que les revendications soient portées par le plus grand nombre

C'est le but de l'action que nous proposons pour le 10 mars 2016 autour de ces thèmes : l'augmentation des pensions, d'une nouvelle fiscalité.... Action unitaire des UCR, qui fait suite aux différentes initiatives engagées en commun depuis le 3 juin 2014.

Du travail, bien sûr, mais surtout une véritable volonté de combattre tous les coups portés aussi bien par le Medef que le gouvernement.

Enthousiasme, volonté de changer les choses, bien vivre sa retraite passent aussi par cela !

Jean-Pierre Lalbat



SOMMAIRE

Edito

3 Questions à Gérard Bernelas

Aide à domicile

Loisirs, Culture

Dossier : le logement social

3 Questions à ...



Gérard Bernelas

Lieu d'élaboration de l'action revendicative, la section syndicale joue, plus que jamais (notamment après les derniers attentats), un rôle important pour la compréhension et l'analyse du monde dans lequel nous vivons. D'où l'intérêt à porter à son fonctionnement et à son renforcement. Gérard, secrétaire de la section des retraités des cheminots de Paris Ouest Rive Droite nous livre son expérience.

On sait que le nombre d'adhérents est une question majeure dans le fonctionnement de la CGT. Comment abordes-tu le problème dans ta section ?

L'augmentation du nombre de syndiqués se pose de deux manières. Par l'adhésion des retraités jusqu'alors non syndiqués lorsqu'ils étaient actifs. Ne nous le cachons pas c'est une démarche difficile et très peu abordée par notre section. Dès le départ en retraite, les distances sont prises avec le milieu professionnel et tout ce qui s'y rattache, y compris par les syndiqués. On imagine ce que cela doit être pour les salariés qui n'ont pas ou très peu été impliqués dans le mouvement social. Le renforcement repose, en fait, sur la continuité syndicale, donc sur les liens avec les sections des actifs. Nous essayons de les sensibiliser. Ce n'est pas une démarche gagnée partout. Nous nous appuyons cependant sur la tradition des pots de départs. Une bonne habitude qui perdure. C'est un moment fraternel qui offre la possibilité de remettre la carte. Nous essayons donc de contacter un maximum de camarades. Beaucoup de progrès restent à accomplir dans le travail quotidien. Nous avons, malgré tout un bilan intéressant en ce qui concerne le nombre de syndiqués. Nous étions 84 en 2014 et 93 en 2015.

Tu évoquais à l'instant le travail au quotidien. Afin de l'organiser, comment fonctionne ta section ?

Nous organisons au cours de l'année, 3 assemblées générales des syndiqués qui réunissent en moyenne 20 à 25 personnes. Ce qui représente une bonne participation sachant que sur les 93 adhérents, environ 25 vivent en province. Nous avons un Bureau de section composé de 8 camarades. Nous nous retrouvons une fois

par mois. Des réunions qui commencent par un café, se termine parfois par un apéro et toujours par un repas pris ensemble à la cantine. C'est important de garder l'aspect convivial.

De ce point de vue, nous avons innové en juin dernier pour l'assemblée générale des adhérents. Nous avons proposé un barbecue pour poursuivre la journée ensemble.

Les camarades étaient satisfaits d'une telle initiative qui renforce les liens fraternels. Des liens que nous entretenons, durant l'année en adressant des informations par courrier et par mail. Et même par téléphone quand il s'agit par exemple, d'organiser une manifestation. Nous comptons en moyenne une quinzaine de camarades de la section dans les défilés.

Dans quels domaines de l'activité portez-vous des efforts ?

Je pense qu'il est important de donner aux camarades l'information nécessaire à l'implication dans la vie syndicale. Nous portons une attention toute particulière à la lecture de la presse confédérale. Une campagne pour gagner des lecteurs de *Vie Nouvelle* a permis de réaliser 17 abonnements.

Le principe : 1 € supplémentaire de prélevé sur la cotisation mensuelle et le complément payé par la section. La connaissance avec le syndicalisme retraité peut se faire par les stages destinés aux futurs retraités qui oublient souvent qu'ils sont toujours liés à l'entreprise en matière d'acquis et de droits concernant la protection sociale par exemple.

Notre objectif est de réaliser un stage en 2016. Nous tiendrons également au début de l'année prochain, une journée de réflexion sur le thème du coût du capital. Les débats sont ouverts aux retraités comme aux actifs.

Des logements sociaux

Un besoin pour les salariés et les retraités



La crise du logement, loin de se résorber, s'aggrave. Le constat a été, une nouvelle fois, relayé par les médias, à l'occasion du dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre. Les chiffres parlent : 3,8 millions de Français sont mal logés, mais au total ce sont 14,5 millions qui sont fragilisés par rapport à leur logement.

Pour ce qui est des raisons, par contre, l'information est moins dense. Pourtant le rapport d'Emmaüs les pointe clairement. Il relève des blocages à plusieurs niveaux. En particulier sur le plan financier : « Les politiques sociales sont freinées par la rigueur ». Et sur la plan idéologique : « Les politiques de logement se contentent d'accompagner le marché ».

Il suffit de regarder les récentes décisions du gouvernement pour le vérifier. Concernant

l'aide à la pierre. Les subventions de l'Etat subissent une baisse significative. Elles passent de 400 millions à 250 millions, dans le projet de loi de finances 2016. De plus cette décision, s'accompagne de la création d'un Fonds National d'aides à la pierre financé pour l'essentiel par une taxe sur les loyers.

L'objectif est clair : faire peser sur les bailleurs sociaux et au final sur les locataires, les investissements pour la construction et l'entretien des logements sociaux.

D'ailleurs les mesures de rénovation et la création de 15 000 logements à très bas loyers seront financées principalement par les dépôts de garanties des locataires et les sommes issues des surloyers. Les moins riches paient la production de loge-

ments des plus pauvres.

Cette politique s'appuie sur une intense bataille idéologique de culpabilisation des locataires des HLM. Manuel Valls a récemment déclaré que le logement social ne peut pas être une rente de situation. Il a dénoncé le faible taux de rotation et s'est interrogé sur le droit au maintien dans les lieux.

Le but est clair : S'attaquer aux familles aux revenus légèrement supérieur aux plus pauvres et les contraindre à partir dans le secteur privé. Faisant mine d'oublier que celui-ci est inabordable pour de très nombreux salariés. Ce qui est particulièrement vrai à Paris, où les prix des locations sont toujours très élevés.

Il révèle une finalité. Réserver le parc de logements sociaux aux précaires et aux dému-

nis. Le gouvernement aggrave ainsi la ghettoïsation dans les cités, alors que le bien vivre ensemble exige au contraire une réelle mixité.

Face à cette orientation, la CGT demande la construction de 200 000 logements sociaux par an (60 000 ont été construits cette année). Notre syndicat en appelle aussi à l'action au quotidien pour défendre les re-

vendications des locataires. Elles concernent notamment l'augmentation des prix, le contrôle des charges et pour les retraités, l'adaptation des logements vis-à-vis du vieillissement. Il s'agit aussi de permettre aux salariés de se maintenir dans leur logement après le départ en retraite.

Les pages qui suivent montrent deux cas à Paris où les rési-

dents agissent pour obtenir satisfaction. Au-delà de ce journal, pour relayer à l'avenir les problèmes rencontrés et les démarches engagées par les locataires, nous invitons les lecteurs à nous informer de leurs vécus, des conditions de logements comme des initiatives prises dans les entreprises, les cités et les quartiers.

Hôpitaux La menace

Des retraités des hôpitaux de Paris ont récemment pris contact avec la CGT. Ils ont fait part de leur inquiétude après avoir reçu, comme 2900 familles, une enquête administrative, concernant leur logement. Ils résident dans le parc privé de l'APHP et redoutent la finalité d'une telle enquête. Les raisons de cette crainte sont justifiées, puisque concomitamment à cet envoi, un article concernant la loi de santé, a été voté dernièrement : « La résiliation du contrat de location peut être prononcée par le bailleur APHP (...) en vue d'attribuer ou de louer à une personne en raison de l'exercice d'une fonction ou de l'occupation d'un emploi dans l'un des établissements publics de santé ... ». L'APHP va donc examiner toutes les situations des locataires, partant du constat que de nombreuses personnes bénéficient de logements, alors qu'ils n'ont aucun lien avec les hôpitaux. Un certain nombre d'entre eux (avocats, hauts fonctionnaires) ont par ailleurs les moyens de se loger sur le marché privé. Mais parmi l'éventail de situations ciblées figure aussi celle des retraités, anciens agents des services hospitaliers.

La CGT est donc intervenue rapidement auprès de la Direction Générale. Elle a obtenu une audience le 18 décembre

Jusqu'à présent les locataires du parc privé avaient des contrats de droit commun (loi de 1989) qui ne comportaient pas de clause de fonction.



2015. Réunion au cours de laquelle, la délégation a réaffirmé qu'elle approuvait une politique consistant à offrir de nouvelles possibilités de logement au personnel en activité. Cette orientation ne doit cependant pas conduire au départ de retraités qui, de surcroît, n'auraient que 6 mois pour se reloger. Ce qui représenterait, pour beaucoup un profond bouleversement dans la vie quotidienne. Pour un certain nombre d'entre eux, cela pourrait conduire à de fâcheuses répercussions sur la santé. La CGT considère que ce serait scandaleux de réserver un tel sort à des gens qui ont travaillé tout ou partie de leur existence dans les services hospitaliers. Ce serait également une grave remise en cause du droit au maintien dans les logements.

En réponse à l'interpellation de la CGT, la direction se veut rassurante. Elle précise que d'autres décisions ont été prises pour augmenter l'offre de logement en faveur du personnel. Elle soutient que toutes les personnes éligibles au logement social, type PLS, ne seront pas

concernées par le dispositif. Un amendement au texte de loi a été adopté dans ce sens.

La CGT pense néanmoins qu'il faudra y regarder de près et demeurer attentif. L'examen des plafonds de revenus autorisant une demande en logement social de la catégorie PLS, laisse penser qu'il ne faut pas nécessairement des pensions très élevées pour se retrouver au-dessus des minimums exigés et se voir contraint de déménager. C'est pour cela que la CGT demande un moratoire pour sursoir à toute remise en cause des baux et à toute expulsion. Elle exige une table ronde avec la participation de tous les acteurs concernés, pouvoirs publics et organisations syndicales pour examiner les solutions permettant le maintien des retraités dans le lieu de vie.

Dans l'immédiat, les militants de la CGT contacteront les premiers locataires des immeubles visés, afin d'intervenir si nécessaire. Ce sera notamment le cas au 243 rue Lafayette dans le 10^e où 85 familles sont concernées.

Tour Boucry

J'y suis, j'y reste

Des agents de la Poste, de France Télécom et leur famille défendent depuis près de 10 ans leur droit de vivre à Paris. Ils habitent dans la tour Boucry, près de la porte de la chapelle dans le 18^e arrondissement.

Le conflit a commencé en 2006. France Télécom, à l'époque propriétaire des logements, exige que deux agents et leur famille quittent leur appartement. La raison ? Ils seront bientôt à la retraite. Soutenus par les autres locataires, ils refusent d'obtempérer. Les 19 familles se réunissent, envoient des pétitions à France Télécom, un article est publié dans le journal d'une association locale. La Mairie de Paris, les élus, les partis politiques, la CNL, la CGT sont sollicités pour soutenir leur revendication : donner la possibilité à ceux qui le souhaitent de conserver leur appartement après leur départ à la retraite. La fermeté des locataires et plusieurs interventions, notamment de l'élu communiste et de la CGT permettent aux agents de rester dans leur logement.

En 2012, la Mairie de Paris leur annonce que les appartements seront achetés par un bailleur social : la société Toit et Joie. Les familles sont assurées de rester le temps qu'elles souhaitent puisqu'elles sont désormais locataires HLM.

Gros bémol cependant. En février 2013, après le conventionnement signé entre l'Etat et Toit et Joie, et contrairement aux engagements pris par la Mairie de Paris, les prix des loyers ne subissent pas « une légère et progressive augmentation ».

En quelques mois, le montant des loyers explose. Pour un F4 par exemple. Le loyer charge

comprise passe de 702 € à près de 1100 €. Les locataires l'interprètent comme une autre façon de les pousser dehors. Une quinzaine de familles, habitant des logements de la Poste dans la tour Puccini dans le 13^e se retrouvent dans la même situation.

Deux amicales CNL sont constituées. Une troisième, créée par des locataires d'un immeuble de Belleville se joint au mouvement.

La plupart des familles décident de continuer à payer l'ancien montant des loyers. De multiples interventions sont engagées auprès de Toit et Joie avec le soutien de la Mairie de Paris. Parallèlement, des contacts sont pris avec le syndicat CGT des services postaux. Deux tracts communs CNL/Postaux sont diffusés dans les services. Des interventions successives qui finissent par donner des résultats. Toit et Joie accepte de prendre en compte la progressivité légale des augmentations et restitue environ 1000 € à chaque famille. Par contre, sur le fond du dossier, c'est le refus de toute négociation. La direction martèle l'idée que nous étions auparavant, des privilégiés de payer des loyers si bas. On mesure pleinement que les prix démesurément élevés pratiqués à Paris servent à culpabiliser les gens lorsqu'ils revendiquent des prix correspondant à leurs revenus.

Toit et Joie poursuit donc sa logique d'affrontement. Des commandements d'huissiers avec menace d'expulsion ont été envoyés aux familles cet été.

Une pression qui porte ses fruits puisque plusieurs agents décident de payer le prix exi-

L'administration des PTT avaient acheté 40 logements dans la tour pour le personnel de la poste et des télécom. 21 ont été depuis mis en vente sur le marché privé.



gés et commencent à régler les dettes qui se montent à plusieurs milliers d'euros.

A ce jour malgré tout, des familles maintiennent leur position. Elles ont sollicité les services d'un avocat qui défend par ailleurs des locataires de Toit et Joie de Fontenay aux roses confrontés aux mêmes problèmes et qui ont attaqué la société d'HLM en justice. Déboutés en première instance, les familles ont fait appel. Tout le monde est dans l'attente du jugement.

De son côté la CGT poursuit ses interventions auprès de la Poste pour que les revendications des locataires soient réellement pris en compte.

Un besoin énorme de véritables logements sociaux à Paris

Vivre à Paris est devenu au fil des années un exploit pour les personnes aux revenus modestes. Depuis plusieurs décennies les couches populaires sont poussées au-delà du périphérique. Une tendance qui se confirme au moment où le dispositif d'encadrement des loyers, à l'impact encore difficilement mesurable, semble néanmoins bien loin des besoins ; la pression constante exercée sur les salaires augmentant l'écart avec l'offre du privé dans la capitale.

Les quelques chiffres ci-dessous montrent à quel point la construction de logement sociaux demeure la seule solution pour permettre aux salariés de loger à Paris dans de bonnes conditions.

En 2015, pour 213 millions consacrés pour le logement par le budget de la ville de Paris, l'aide de l'Etat s'élève à 60 millions.

Au 1^{er} janvier 2013, sur 1 153 800 résidences principales, on comptabilisait 207 684 logements sociaux soit 17.9 %.

En 2013, 134 475 demandes de logements ont été déposées dont 107 734 venant de ménages parisiens. 12 000 ont eu une réponse favorable.

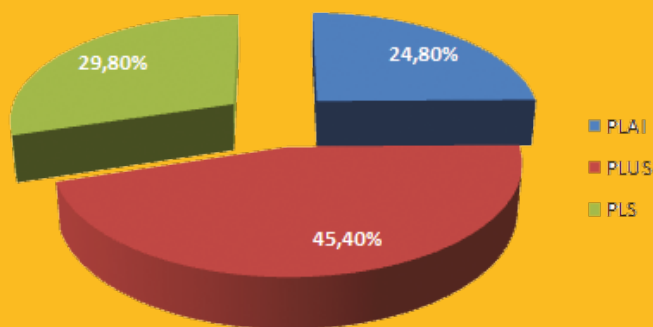
Logements sociaux : de quoi parle-t-on ?

Il existe plusieurs catégories. Ce qui donne pour un logement de 60 m², un loyer mensuel hors charges de :

PLAI : 5,94 €/m² 356 €
 PLUS : 6.66 €/m²..... 399 €
 PLS : 13 €/m²..... 780 €

Rappelons que le prix moyen du m² en location à Paris est de 21.6 €.

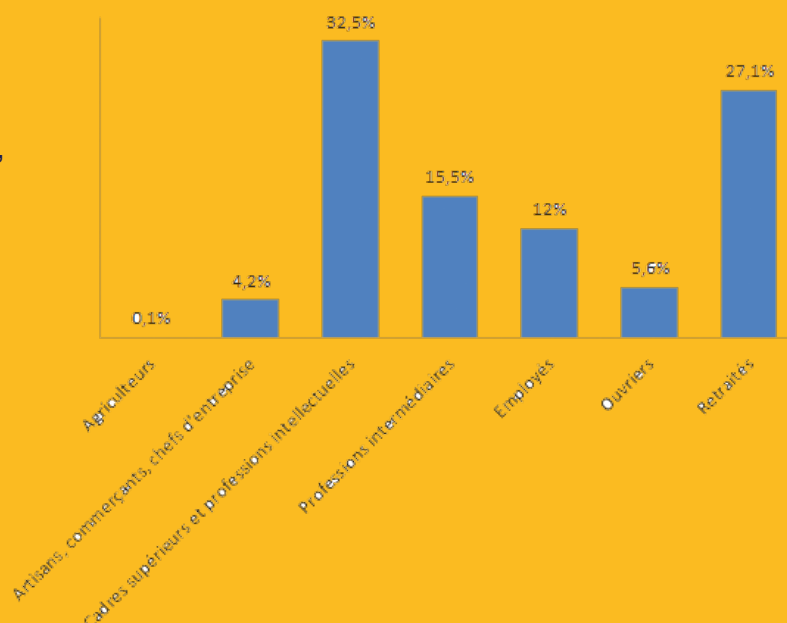
Entre 2001 et 2013, 68 853 logements sociaux ont été agréés à Paris.



Les foyers résidences.

Formule chambre, accès restaurant Emeraude
 19 résidences à Paris et 4 en banlieue pour un total de 1524 lits d'une surface de 15 à 35 m².
 Pour un prix de 17 à 30 € la journée

Formule appartements non meublés.
 98 résidences à Paris 3 en banlieue d'une surface de 28 à 32 m²
 Pour un prix de 400 € la studette ; 600 € le studio ; 700 € le F2



PLAI : prêt locatif aidé d'intégration
 PLUS : prêt locatif à usage social
 PLS : prêt locatif social

- Aide à domicile -

Les salariés de l'AMSD revendiquent

Le 8 octobre, dans le cadre de la journée nationale d'actions, la CGT appelait les salariés de l'association AMSD (Aide Médicale et Sociale à Domicile intervenant principalement dans le 7^e arrondissement) à faire grève pour défendre leurs revendications. La faible participation (seulement 8 personnes cessèrent le travail) ne constituait pas pour autant une absence de mécontentement du personnel.

Pour l'essentiel, leur attachement à leur mission auprès des usagers et les pressions de la direction ont limité leur implication dans le mouvement.

« Les collègues demandent de réelles améliorations de leurs conditions de travail, rappelle Corinne. »
Il s'agit prioritairement de l'organisation et du temps de travail.

Les salariés, quasi uniquement des femmes, sont en effet confrontés à des emplois du temps qui pénalisent leurs conditions de vie.

Leurs contrats de travail sont des temps partiels imposés, mais elles subissent une amplitude de travail extrêmement large. Les premières visites sont souvent matinales et les dernières se terminent après 20h. Des temps creux alternent les périodes de travail. Des pauses assez longues mais trop courtes pour leur permettre de rentrer à leur domicile ou exercer toute autre forme d'activités. Ces temps morts ne sont évidemment pas pris en compte dans le temps de travail. Tout comme ne sont pas pris en considération, le temps pour se rendre d'un domicile à l'autre ou bien celui pour aller chercher et rendre les clés des domiciles visités. De plus les horaires sont modulés d'un mois à l'autre.

Aussi le personnel réclame une refonte totale de l'organisation du travail, notamment par la mise en place de deux équipes (une pour le matin et l'autre pour le soir). La prise en compte du temps non payé afin d'aller vers des contrats à temps plein.

Elles revendiquent également un respect des fonctions des différents salariés. Il existe en effet plusieurs catégories d'intervenants n'ayant pas les mêmes missions ni les mêmes formations.

« Il y a parfois une tendance de nous demander d'effectuer des tâches qui ne sont pas les nôtres, remarque Corinne. »

Une pratique qui risque de s'amplifier avec la fu-

sion de l'AMSD et de Famille et Cité, une autre association qui intervient sur un créneau familial plus large. Un mélange des spécialités qui ne pourrait peut-être pas faire le bonheur des usagers. S'occuper d'une personne en perte d'autonomie demande une formation et une expérience particulières. « C'est un travail physique qui réclame beaucoup d'attention souligne Corinne ».

Le respect des missions, du temps de travail ont donc encore été au cœur de la dernière rencontre des représentants du personnel et de la directrice de l'AMSD. Elle s'est engagée pour le moment à examiner la question des temps non payés.

Le syndicat CGT et l'Union locale du 7^e, pour leur part continuent leur action pour mobiliser les salariés. Au cours du mois de janvier, elles organiseront une assemblée des personnels pour débattre de toutes ces questions et étoffer le cahier revendicatif.



Corinne Peluchon est auxiliaire de vie depuis 1993. Elle est titulaire d'un diplôme l'habilitant à intervenir auprès de personnes non autonomes. Ces tâches sont très variées : repassage, nettoyage du domicile, courses, accompagnement à l'extérieur (médecin, coiffeur principalement), mais parfois aide à la toilette. Avec un contrat de 136 h par mois, elle perçoit un salaire entre 1300 € et 1400 € par mois. Corinne est déléguée du personnel et élu au CE pour la CGT.

Culture, loisirs

Cinéma

Le Méliès fait peau neuve



Le 19 septembre 2015 a été inauguré à Montreuil, le Méliès, agrandi et rénové. Le cinéma compte désormais 6 salles et 1 120 fauteuils. Une programmation diversifiée et surtout un label « Art et Essai » qui en fait sa grande originalité et présente une alternative crédible et osée aux multiplex commerciaux qui proposent pop-corn et pellicules à profusion.

Notons également une politique tarifaire très attractive avec des prix réduits notamment : 4 € la place pour les personnes de moins de 26 ans, les allocataires de minimas sociaux, les demandeurs d'emploi, les retraités, les personnes handicapées (place gratuite pour un accompagnateur), les familles nombreuses et les groupes de plus de 10 personnes. Des places à 3,5 € le vendredi à 12 h et la dernière séance du mardi.

Livres

Le temps des cerises en novembre

Le temps de cerises édite deux ouvrages en cette fin d'année. Annie Lacroix-Riz, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université de Paris VII-Denis Diderot présente une étude des interventions étrangères contre le syndicalisme ouvrier entre 1939 et 1949 : l'immixtion allemande en France avant-guerre, puis américaine, en France, en Angleterre et en Allemagne, condition sine qua non d'une exploitation maximale des salariés du vieux continent.

Un ouvrage collectif, sous la direction de Marie-Laure Coulmin Koutsaftis, essayiste et traductrice, examine les enjeux de la lutte des grecs contre l'austérité découlant des réformes structurelles dictées par la troïka des créanciers. S'appuyant notamment sur de nombreux entretiens, il dénonce l'instrumentalisation de la crise de la dette, prétexte pour imposer partout privatisations, recul de l'état social, baisse des revenus et paupérisation des classes moyennes et populaires.



Scissions syndicales, réformisme et impérialismes dominants 1939-1949. Annie Lacroix-Riz Le temps des cerises. 15 €

Les grecs contre l'austérité. Il était une fois la crise de la dette. Sous la direction de Marie-Laure Coulmin Koutsaftis. Le temps des cerises. 15 €

Spectacle

Chocolat chez les métallos



Du 3 au 28 février 2016, la maison des métallos rend hommage au premier artiste noir de la scène française : Chocolat. Une exposition présente une importante documentation sur le destin de Rafaël (son vrai nom), jeune esclave cubain devenu célèbre en France à la fin du 19ème siècle. Plusieurs débats et rencontres auront lieu sur ce thème.

Le 7 février un spectacle retrace sa vie.

Gora Dakhaté raconte son aventure en mêlant comédie, danse, musique et vidéos.

Chocolat Blues : dimanche 7 février 2016 à 16h. Durée 45 mn.

Tarif unique 5 €

La maison des métallos, 94 rue Jean-Pierre Timbaud Paris 11^e

Réservation 01 47 00 25 20

Pour connaître l'ensemble de la programmation : www.maisondesmetallos.org